

## PROVES-VERBAL

Le samedi 17 novembre 2025 à la salle Closet, rue du Rodo 22590 Pordic (Tréméloir)

### Ouverture de l'AG Financière par le Président du Comité Départemental des Côtes d'Armor

Le Président du Comité Départemental des Côtes d'Armor, **Ludovic COUTANT**, ouvre la séance à 19h55 et remercie tout.es les dirigeant.es des clubs bretons présent.es à l'AG Financière du CD22.

Faisant suite à la vérification et à l'enregistrement des pouvoirs et procurations, **Maude PIVATO**, secrétaire générale du CD22, donne lecture du registre des clubs présents et représentés pour la Commission Départementale de Vérification des Pouvoirs et Procurations.

Les 6 clubs listés ci-après sont déclarés présents ou représentés à l'Assemblée Générale Financière du Comité Départemental des Côtes d'Armor : Rugby Lannion Perros, Dinan rugby, Paimpol Armor Rugby Club, Rugby Club Saint Brieuc, Rugby Kreiz Treger et XV de l'IC.

**Au total, 6 clubs sur 10 sont présents ou représentés, soit 60 %, représentant 41 voix sur les 54 possibles, soit 75.93 %.**

**Les délibérations de l'Assemblée Générale Financière sont ainsi ouvertes.**

### Résolutions soumises au vote de l'AG Financière du Comité Départemental des Côtes d'Armor

#### Résolution n°1 - Approbation du bilan de la saison 2024-2025

Au terme de ces présentations puis des échanges et à l'issue du vote soumis par Maude PIVATO, la résolution n°1 est adoptée à l'unanimité.

|                                   |                 |                |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| ABSTENTION : 0 voix               | CONTRE : 0 voix | POUR : 41 voix |
| Soit 100 % des suffrages exprimés |                 |                |

#### Résolution n°2 – Retour de la cotisation par joueur à 10 euros.

Le Trésorier Général du Comité Départemental des Côtes d'Armor, Jean-Jacques MAHÉ, rappelle que la cotisation avait été exceptionnellement abaissée à 7,50 € par joueur pour l'exercice 2024-2025, afin de tenir compte de la situation financière liée au non-replacement du CTD et de la mobilisation des clubs.

Après présentation des résultats comptables 2024-2025 et examen de la projection budgétaire 2025-2026, il indique que les conditions ne permettent plus de maintenir cette mesure exceptionnelle.

En accord avec les membres du Comité Directeur, **le Trésorier soumet au vote le retour au montant habituel de 10 € par joueur à partir de la saison 2025-2026.**

Au terme de ces présentations puis des échanges et à l'issue du vote soumis par Maude PIVATO, la résolution n°2 est adoptée à l'unanimité.

|  |                        |                       |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>ABSTENTION : 0 voix</b>               | <b>CONTRE : 0 voix</b> | <b>POUR : 41 voix</b> |
| <b>Soit 100 % des suffrages exprimés</b> |                        |                       |

### **Résolution n°3 – Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025-2026**

Le Trésorier Général du Comité départemental des Côtes d'Armor, Jean-Jacques MAHE, présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025. La résolution N°1 est déjà intégrée dans ce budget.

Au terme de ces présentations puis des échanges et à l'issue du vote soumis par Yoan TALGUEN, la résolution n°3 est adoptée à l'unanimité.

|  |                        |                       |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>ABSTENTION : 0 voix</b>               | <b>CONTRE : 0 voix</b> | <b>POUR : 41 voix</b> |
| <b>Soit 100 % des suffrages exprimés</b> |                        |                       |

**La séance est levée à 21h00**

**Pour le Comité Départemental des Côtes d'Armor,**

|  |   |
|--|---|
| <b>Le Président</b><br><b>Ludovic COUTANT</b>                                      | <b>La secrétaire générale</b><br><b>Maude PIVATO</b>                                |
|  |  |